

Extrait du registre des délibérations
de la séance du Conseil d'Administration
du 10/12/2024

Le Conseil d'administration de la Régie des Eaux de Terre de Provence s'est réuni le mardi 10 décembre 2024 à 18h00 à la salle des adjoints de la commune de CHATEAURENARD sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEISSON, Président de la Régie.

Étaient présents : Jean-Marc BALDI, Jacques BESSON, Alain CASTEX, Thierry CLARETON, Jean-Louis DEVOUX, Louis-Pierre FABRE, Vincent FAURE, Pierre GIRAUD, Eric LECOFFRE, Patrick MARCON, Isabelle MILLET, Gilles MOURGUES, Christian ONTIVEROS, Solange PONCHON, Serge PORTAL, Daniel ROBERT, Jean-Pierre SEISSON, ;

Procurations : Marina LUCIANI-REPETTI (procuration à M. Jean-Pierre SEISSON), Michel GAVANON (procuration à M. Daniel ROBERT) ;

Absents : Marie-Laurence ANZALONE, Jean-Marc DIFELICE, Pierre FERRIER, Jean-Louis LEPIAN, Lionel LLOBET, Yves PICARDA, Robert TATON, Marc TROUSSEL.

Quorum : 9	Présents : 17	Suffrages exprimés : 19	Pour : 19 Contre : Abstention :
Date de la convocation : 04 décembre 2024			

N° de la délibération : 2024-50

Objet : Autorisation accordée au Directeur de signer le marché public relatif à la réalisation des schémas directeur d'eau et d'assainissement

Monsieur le Président rappelle que la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE a été missionnée par la communauté d'agglomération dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'ouvrage afin de lancer un marché public relatif à la réalisation des schémas directeur d'eau et d'assainissement.

Aux termes d'une procédure formalisée négociée passée en qualité d'entité adjudicatrice, il est proposé d'autoriser le Directeur de la REGIE à signer le marché avec les entreprises désignées attributaires par la commission d'appel d'offres.

Vu le Code général des collectivités territorial,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 03/12/2024,

Le Conseil d'administration, oui l'exposé du Président,

CONFIE au Directeur de la REGIE la signature des marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : schéma directeur d'eaux usées

Mandataire : EGIS EAU
889, rue de la Vieille Poste
CS 89017
34 965 MONTPELLIER CEDEX 2
Siret : 493 378 038 00266

Co-traitant : CABINET TRAMOY
le Revol 277 Chemins des Vieilles Vignes
84240 La Tour - d'Aigues
Siret : 395 0143 190 0085

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 013-878802396-20241210-2024_DELIB_50-DE

- Lot 2 : schéma directeur d'eau potable

Mandataire : EGIS EAU
889, rue de la Vieille Poste
CS 89017
34 965 MONTPELLIER CEDEX 2
Siret : 493 378 038 00266

Co-traitant : CABINET TRAMOY
le Revol 277 Chemins des Vieilles Vignes
84240 La Tour - d'Aigues
Siret : 395 0143 190 0085

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Pierre SEISSON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Régie, qui dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre, un silence de deux mois valant décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée dans un délai de deux mois au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6, greffe.ta-marseille@juradm.fr, téléphone : 04.91.13.48.13, télécopie : 04.91.81.13.87).

La délibération peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant ce même Tribunal administratif.